

# Pierre-Joseph-Olivier Chauveau

**1<sup>er</sup> premier ministre du Québec**, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *conservateur*, 1867-1873

**Discours du trône, Québec, 8 novembre 1871**

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous vous réunissez pour commencer les travaux du second Parlement de cette Province.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du premier Parlement ont démontré d'une manière évidente combien les habitants de cette Province désirent profiter des avantages que leur offre notre nouvelle constitution pour développer les ressources de cette partie du pays. Notre Législature, sous ce nouveau régime, a pu disposer de ses revenus en faveur des entreprises qui lui ont paru les plus propres à accroître la prospérité de cette Province.

La législation qui a été faite, dans les diverses sessions du dernier parlement, en faveur de l'établissement de sociétés de colonisation et pour l'encouragement de différentes lignes de chemins à lisses de bois et de chemins de fer, promet de donner

Une puissante impulsion à notre commerce, à notre agriculture et à notre industrie.

Quelle qu'ait été la divergence de vues, naturelle dans un pays constitutionnel sur beaucoup de points, il m'a paru que l'opinion publique s'était prononcée avec assez d'unanimité en faveur de ces mesures pour que vous n'hésitez point à continuer la politique suivie par vos prédécesseurs et à l'étendre dans la proportion de nos ressources financières.

La législation et les règlements pour la vente et la coupe des bois ont produit une augmentation considérable dans cette partie de nos revenus, augmentation qui nous a permis de pousser avec vigueur les travaux de nos chemins de colonisation dans toutes les parties de la Province.

Mon Gouvernement a nommé dernièrement plusieurs agents d'immigration tant en Europe que sur divers points du pays, et nous avons déjà lieu de nous féliciter du résultat de leurs efforts et de celui des autres mesures que nous avons adoptées pour mieux faire connaître les ressources de cette Province, sa topographie et l'importance de ses terres incultes aux habitants des pays européens et à nos compatriotes.

Ce sujet de l'immigration étant dans les attributions du Gouvernement fédéral et des Gouvernements locaux, a présenté dans l'origine quelques difficultés. J'ai cru devoir provoquer une première conférence qui a été suivie de plusieurs autres. Dans la dernière de ces réunions, les six provinces composant aujourd'hui la Confédération se trouvaient représentées. J'ai tout lieu d'espérer que la meilleure entente règnera entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements locaux qui se partageront dans la mesure de leurs ressources et de leur commun intérêt la tâche de pourvoir à cet important objet.

Cette province, qui possédait un code civil et un code de procédure civile, a reçu de la législation du dernier parlement un code municipal qui vient d'être mis en opération, et je suis certain que nos populations s'empresseront de profiter des moyens qu'il met à leur disposition pour les améliorations locales.

Les lois concernant l'administration de la justice, quoique donnant en général d'excellents résultats, me paraissent susceptibles de quelques améliorations et des mesures vous serons soumises à cet égard.

J'ai transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général, selon votre désir, votre adresse conjointe au sujet de la prétendue sentence arbitrale rendue par deux des arbitres nommés en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour le partage des dettes et propriétés du haut et du Bas-Canada. Le Gouvernement fédéral n'a pas mis en force cette prétendue sentence, et quelle que soit la nature des démarches qui pourront être faites à cet égard, j'ai assez de confiance dans l'esprit d'équité qui règne dans notre confédération et dans l'appréciation que l'on y fera de l'importance de cette Province pour croire que justice nous sera rendue.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront présentés et les subsides ordinaires vous seront demandés pour les différentes branches du service public et pour les importants objets de l'instruction publique, de la bienfaisance publique, de l'agriculture et de la colonisation. Mon gouvernement s'est efforcé de réduire les dépenses à ce qui a paru strictement nécessaire, et je ne doute pas que vous n'apportiez vous-mêmes une sage économie dans l'emploi des deniers de la Province. Vous serez heureux d'apprendre que malgré les dépenses considérables qui ont été faites depuis quatre ans pour les travaux publics, pour l'établissement des écoles de réforme et d'industrie, pour le développement de l'instruction publique, pour la construction et l'amélioration des cours de justice et des prisons, pour tous les nombreux objets que la constitution a laissés à la charge du gouvernement local, il reste cependant une somme considérable au crédit de cette Province.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je ne doute pas que vous ne vous appliquiez à l'accomplissement de vos importants devoirs avec zèle, avec sagesse et avec ce dévouement à Notre Très Gracieuse Souveraine la Reine qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et, qu'avec l'aide de la divine Providence, procurent à cette Province un accroissement de bonheur et de prospérité.